



Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial

La richesse économique d'un territoire dépend des flux monétaires qui l'irriguent. Elle inclut à la fois la richesse créée par le tissu productif local, les revenus des ménages et les ressources des collectivités locales. Le tissu économique de Plaine Commune, particulièrement dense, permet de dégager une richesse annuelle de 12 milliards d'euros, issue majoritairement des établissements privés des secteurs productifs. Cependant, les établissements publics y contribuent pour une part non négligeable. Dans cet environnement de dimension métropolitaine caractérisé par d'importants déplacements domicile-travail, les flux de salaires alimentent, via la consommation, l'économie locale de Plaine Commune, mais également celle des territoires environnants. Les résidents aux revenus modestes bénéficient de la redistribution. La part des prestations sociales dans le revenu des ménages y est trois fois supérieure à celle de la métropole du Grand Paris. Par le biais de la fiscalité locale, les taxes perçues sur les entreprises et les impôts sur les ménages contribuent, avec d'autres ressources, à financer de nombreux projets locaux.

Karl Pancarte, Insee Île-de-France ; Sandra Laurol, Emma Tizi, Établissement Public Territorial Plaine Commune ; Nadège Turpin, ville de Saint-Denis

Anciennement communauté d'agglomération, Plaine Commune est devenu depuis le 1^{er} janvier 2016 l'un des douze Établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP). Composé de neuf communes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse), il compte 411 000 habitants et 184 000 emplois en 2012.

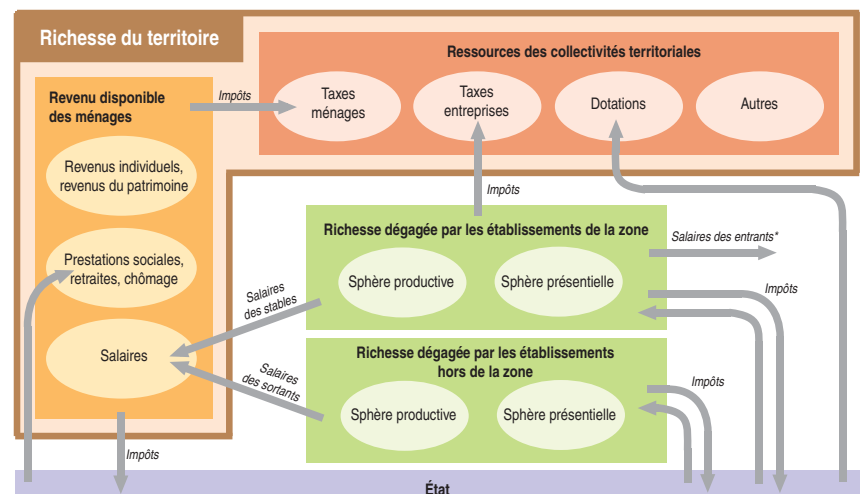
Les territoires constituent des lieux de création de richesses et également de redistribution de la richesse produite. La richesse économique de Plaine Commune peut être évaluée à partir des principaux flux monétaires qui l'irriguent : d'une part, les revenus de ses habitants, via principalement les salaires perçus, et d'autre part, la richesse de l'EPT, constituée en grande partie des taxes perçues sur les ménages et les établissements implantés sur le territoire (figure 1).

Les ressources de Plaine Commune sont comparées à celles d'autres territoires, comme la MGP dans son ensemble ainsi

qu'à un référentiel, composé de quatre autres EPT franciliens aux caractéristiques proches (*Pour mieux comprendre*).

1 La richesse du territoire et ses sources

Schéma synthétique des flux monétaires entre ménages, entreprises, collectivités territoriales et État



* Salaire des actifs travaillant dans le territoire mais résidant à l'extérieur.

Une forte richesse dégagée par le tissu économique

En 2012, les établissements de Plaine Commune dégagent une richesse de 12 milliards d'euros, soit 38 % de celle du département de la Seine-Saint-Denis et 4 % de celle de la MGP (figure 2). Elle est portée pour moitié par les établissements de Saint-Denis et pour un quart par ceux de Saint-Ouen. Globalement, la richesse dégagée par emploi, tous secteurs confondus, est plus importante à Plaine Commune que dans le département dans son ensemble et que dans Vallée Sud Grand Paris et Est Ensemble.

A contrario, elle est inférieure à celle des deux autres EPT du référentiel, en particulier Grand Paris Seine Ouest (GPSO) qui possède de nombreux établissements à forte valeur ajoutée, ainsi qu'une part importante de salariés qualifiés, dont les rémunérations constituent une composante de la richesse des établissements.

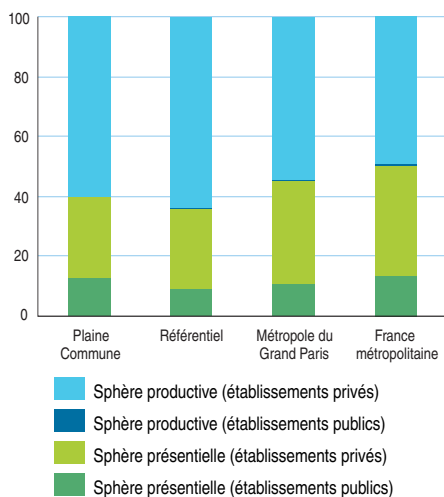
Une richesse principalement issue de la sphère productive

Comme dans le référentiel, la majorité de la richesse à Plaine Commune est produite dans la sphère productive, principalement par les établissements privés : ces derniers génèrent 60 % de la richesse et représentent quatre emplois sur dix (figure 3). Seul Est Ensemble se démarque par une richesse dégagée provenant majoritairement de la sphère présentielle, liée au poids du secteur public dans l'économie de ce territoire.

À Plaine Commune, au sein de la sphère productive, le commerce domine (1,9 milliard d'euros), contribuant à hauteur de 16 % à la richesse dégagée par les établissements implantés dans le territoire (10 % dans le référentiel). Il s'agit principalement de sièges sociaux du commerce de gros, des centrales d'achat à distance dotées de

3 60 % de la richesse créée par la sphère productive

Répartition de la richesse créée par sphère d'activité et type d'établissement (en %)



Source : Insee, fichier économique enrichi 2012.

2 Douze milliards d'euros de richesse dégagée par les établissements de Plaine Commune

Indicateurs sur la richesse dégagée et les emplois

	Richesse dégagée (en milliards d'euros)	Part de la richesse dégagée au sein de la MGP (en %)	Part des emplois au sein de la MGP (en %)	Richesse dégagée par emploi (en euros)	Part de la richesse dégagée sur celle des emplois
Plaine Commune	12,0	4,1	4,7	65 100	0,87
Référentiel	50,9	17,5	17,2	75 900	1,01
T2 - Vallée Sud Grand Paris	9,7	3,3	3,9	64 600	0,86
T3 - Grand Paris Seine Ouest	19,5	6,7	4,6	110 200	1,47
T5 - Boucle Nord de Seine	13,9	4,8	4,7	76 100	1,01
T8 - Est Ensemble	7,8	2,7	4,1	48 400	0,65
Seine-Saint-Denis	31,3	10,7	14,1	57 100	0,76
Métropole du Grand Paris	291,7	100,0	100,0	75 000	1,00

Lecture : la part de la richesse dégagée sur celle des emplois de 1,47 à GPSO signifie que les emplois y sont plus souvent dans des établissements et secteurs à forte valeur ajoutée. La richesse dégagée des entreprises étant ventilée par la masse salariale des établissements, cela montre également que les salariés y ont aussi des salaires plus élevés.

Sources : Insee, recensement de la population 2012, fichier économique enrichi 2012.

grands entrepôts et des marchés de renommée internationale (CIFA à Aubervilliers, les Puces de Saint-Ouen). Ensuite, les activités de services administratifs et de soutien produisent 7 % de la richesse, de même que le secteur de la production et distribution d'électricité, dont le poids est quatre fois plus élevé que dans le référentiel, en raison de la présence de nombreux établissements d'EDF. Ce secteur est également celui de la sphère productive qui dégage le plus de richesse par emploi (182 000 euros) derrière l'industrie chimique (188 000 euros) (Données complémentaires).

Dans la sphère présentielle, les trois secteurs créant le plus de richesse sont la construction (7 % contre 5 % dans le référentiel), les télécommunications (5 % et premier secteur en richesse moyenne par emploi avec 201 000 euros) et les transports et entreposage (5 % contre 3 % dans le référentiel).

Un poids élevé des établissements publics à Plaine Commune

À Plaine Commune, la richesse dégagée par les établissements publics (1,6 milliard d'euros, sous forme de salaires essentiellement) représente 13 % de la richesse totale du territoire, soit un tiers de la richesse produite par la sphère présentielle (contre un quart dans la MGP et le référentiel). Toutefois, la situation est très hétérogène dans le référentiel, avec des proportions variant entre 9 % pour GPSO et 44 % pour Est Ensemble. Parmi les établissements publics de Plaine Commune, ceux du secteur des transports et entreposage (sites logistiques de la RATP et de la SNCF) et de

l'enseignement génèrent le plus de richesse, 4 % chacun, proportion deux fois plus élevée que dans le référentiel. Plaine Commune compte de nombreux établissements scolaires (primaire ou secondaire) en raison de la jeunesse de sa population et de son fort dynamisme naturel. L'enseignement supérieur y occupe également une place importante du fait de la présence de deux universités (Paris VIII et Paris XIII) et de grandes écoles. Il est encore amené à se développer compte tenu des grands projets urbains tel que le Campus Condorcet.

Des flux salariaux plus élevés pour les actifs entrants que pour les sortants

En 2012, 43 % de la richesse dégagée par les établissements implantés à Plaine Commune correspondent aux rémunérations des salariés travaillant à Plaine Commune.

La masse salariale perçue par les travailleurs ne résidant pas dans le territoire (entrants) s'élève à 4,5 milliards d'euros, soit 87 % des salaires versés aux salariés travaillant à Plaine Commune (figure 4). Plaine Commune est un pôle d'emplois significatif de la MGP, le nombre d'emplois étant supérieur à celui des résidents ayant un emploi. Les salaires des entrants constituent ainsi une part des revenus des ménages franciliens vivant majoritairement dans des zones limitrophes, dont Paris (962 millions d'euros de salaires perçus). Les établissements de Plaine Commune rémunèrent également des salariés non franciliens, à hauteur de 658 millions d'euros, un tiers étant perçu par des résidents des Hauts-de-France. La somme des salaires perçus par les actifs entrants est deux

L'économie sociale et solidaire contribue également aux ressources du territoire

D'un point de vue économique, l'économie sociale et solidaire (ESS) à Plaine Commune compte 700 établissements et 7 800 salariés, soit 4 % des postes. Ces établissements dégagent 155,5 millions d'euros, soit 1,3 % de la richesse dégagée totale. L'ESS permet de développer des services en lien avec les besoins et caractéristiques de la population (social, santé, éducation). Elle repose essentiellement sur le secteur associatif qui représente plus de 90 % des établissements, des postes ou de la richesse dégagée. Ce secteur accompagne l'action publique dans le renforcement de la cohésion sociale. En effet, quatre emplois de l'ESS sur dix sont recensés dans l'action sociale pour moins d'un tiers en Île-de-France.

fois plus importante que celle touchée par les actifs sortants de Plaine Commune (2,2 milliards d'euros). Ceux-ci sont à la fois moins nombreux et moins bien rémunérés (11,90 €/h contre 17,80 €/h), les actifs entrants occupant des emplois plus qualifiés. Les salaires émis ou versés depuis Plaine Commune vers le reste de la MGP s'élèvent à plus de 4 milliards d'euros.

Une partie de la rémunération versée aux navetteurs entrants bénéficie à l'économie locale par le biais de la consommation sur place, en particulier dans les restaurants, cafés, cantines d'entreprises, ainsi que dans d'autres types de commerces et services de proximité.

Des retombées économiques au niveau local

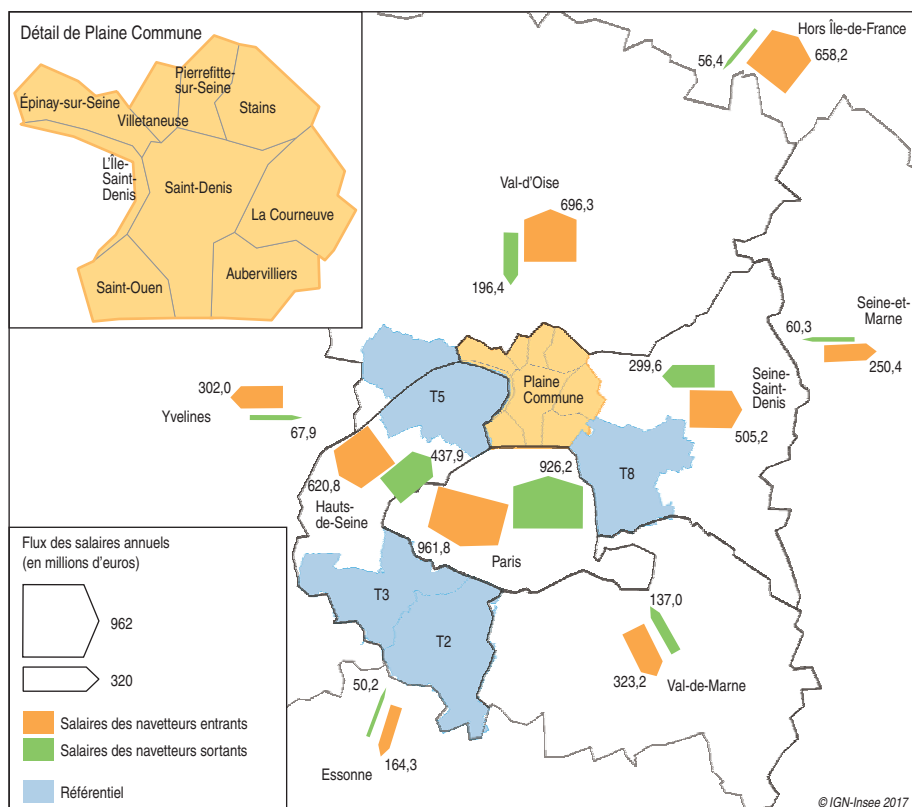
La forte implantation d'établissements à Plaine Commune génère notamment des retombées économiques dans le secteur du tourisme d'affaires, en particulier dans la restauration (deuxième secteur touristique derrière l'hébergement). La proportion d'emplois dans la restauration rapportée à la population y est plus importante qu'au niveau national (15 emplois contre 12 pour 1 000 habitants). Elle est aussi supérieure à celles des EPT du référentiel, excepté GPSO. Par ailleurs, dans le cadre de la Charte entreprise-territoire, Plaine Commune met en place des mécanismes permettant de réinjecter une partie de la richesse des établissements implantés sur son territoire dans l'économie locale. Ces accords favorisent les échanges commerciaux locaux entre les très grandes et très petites entreprises et la sous-traitance / co-traitance locale dans le cadre de grands projets de construction. Ce dispositif incite également les entreprises signataires à embaucher des résidents, ce qui crée directement des revenus pour une partie de la population.

Des revenus d'activité et de patrimoine faibles, soutenus par la redistribution

Les revenus des ménages résidents constituent une autre composante des ressources d'un territoire. Si les navetteurs entrants

4 La masse salariale quittant Plaine Commune est deux fois plus importante que celle qui revient sur le territoire

Flux des masses salariales annuelles entre Plaine Commune et les départements franciliens



Lecture : les salaires annuels des actifs de Plaine Commune travaillant à Paris représentent 926 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs sortants). Inversement, les salaires des actifs parisiens venant travailler à Plaine Commune s'élèvent à 962 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs entrants).

Source : Insee, DADS 2012 fichier postes.

contribuent à l'activité locale, c'est également le cas des sortants, par le biais de la consommation locale de leurs salaires perçus ailleurs. À Plaine Commune, les navetteurs sortants représentent deux tiers des résidents en emploi, mais contribuent aux trois quarts de la masse salariale des résidents. Ils sont légèrement mieux rémunérés que les personnes résidant et travaillant (stables) à Plaine Commune (11,90 €/h contre 11,60 €/h). Comme dans la MGP, les salaires des résidents de Plaine Commune représentent 77 % des revenus des ménages. En 2012, la moitié des ménages dispose d'un revenu disponible annuel inférieur à 14 300 euros par unité de consommation,

contre 21 800 euros dans la MGP (figure 5). Ces revenus incluent d'autres ressources que les salaires, comme les revenus d'activités non salariées et du patrimoine, dont la part dans le revenu des ménages est faible à Plaine Commune, par rapport au référentiel ou à la MGP. Ils englobent aussi les prestations sociales, dont la part est a contrario trois fois plus importante à Plaine Commune que dans la MGP. La population du territoire est plus vulnérable et plus souvent concernée par des situations de chômage ou d'inactivité. Le mécanisme redistributif permet néanmoins de réduire fortement les écarts entre les 10 % de ménages les plus aisés et les 10 % les plus modestes, passant de dix à quatre.

5 Un revenu disponible médian faible à Plaine Commune

Revenu disponible médian (en euros) et décomposition du revenu (en %)

	Plaine Commune	Établissements publics territoriaux du référentiel				Métropole du Grand Paris
		T2 - Vallée Sud Grand Paris	T3 - Grand Paris Seine Ouest	T5 - Boucle Nord de Seine	T8 - Est Ensemble	
Revenu disponible médian par an et par unité de consommation	14 300	25 200	29 400	18 900	16 300	21 800
Décomposition du revenu disponible						
Part des salaires, traitements et indemnités chômage	76,6	80,7	81,6	82,7	78,1	77,7
Part des revenus d'activités non salariées	2,0	4,3	5,3	3,4	3,2	6,0
Part des pensions, retraites et rentes	17,4	21,5	19,8	17,9	18,8	19,4
Part des revenus du patrimoine	5,4	12,0	16,4	8,6	7,4	16,0
Part des revenus de transferts*	12,0	3,3	2,1	5,9	8,6	4,0
Part des impôts	-13,4	-21,8	-25,2	-18,5	-16,1	-23,1

* Les revenus de transferts regroupent les prestations familiales, les minima sociaux et les prestations logement.

Lecture : la part des impôts reversés par les ménages de Plaine Commune ne s'élève qu'à 13,4 % des revenus contre 23,1 % pour la métropole du Grand Paris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) 2012.

6 Une fiscalité portée davantage qu'ailleurs par les taxes "entreprises"

Fiscalité directe locale du secteur communal

	Plaine Commune	Établissements publics territoriaux du référentiel				Métropole du Grand Paris
		T2 - Vallée Sud Grand Paris	T3 - Grand Paris Seine Ouest	T5 - Boucle Nord de Seine	T8 - Est Ensemble	
Produit total des taxes par habitant (en euros)	886	875	1 056	880	901	929
Part des taxes « ménages » (en %)	64,7	80,4	63,2	72,2	76,2	68,2
soit (en euros/habitant)	573	704	667	635	687	634,0
dont taxe d'habitation (en %)	26,5	44,7	37,3	36,5	36,6	36,4
dont taxe foncière sur les propriétés bâties (en %)	37,9	35,5	25,8	35,4	39,3	31,6
Part des taxes « entreprises » (en %)	35,3	19,6	36,8	27,8	23,8	31,8
soit (en euros/habitant)	313	172	389	245	214	295,0
dont cotisation foncière des entreprises (en %)	22,4	9,2	14,5	14,4	15,8	15,4
dont cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (en %)	11,9	9,8	21,6	12,4	7,1	15,3
Potentiel fiscal par habitant (en euros)	1 199	1 173	1 839	1 243	1 098	1 558
Potentiel financier par habitant (en euros)	1 394	1 375	2 012	1 420	1 297	1 741

Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

35 % de la richesse fiscale provient des taxes « entreprises »

Les résidents, tout comme les entreprises implantées sur le territoire, contribuent aux recettes fiscales des collectivités territoriales à travers les taxes locales (figure 6). À Plaine Commune, le produit total des taxes par habitant est de 886 euros (soit 30 à 40 euros de moins que dans le référentiel et la MGP). Comme à GPSO, les recettes issues des taxes « entreprises » sont plus élevées (35 % contre 27 % dans le référentiel et 32 % dans la MGP). Elles représentent 313 euros par habitant à Plaine Commune, soit 76 euros par habitant de moins qu'à GPSO et 18 euros par habitant de plus que dans la MGP. Le tissu économique de Plaine Commune, composé en partie de grands établissements et de nombreux sièges, explique partiellement ce constat. Les villes de Saint-Denis et Saint-Ouen se démarquent du reste du territoire par un niveau élevé des produits totaux des taxes par habitant (1 130 euros et 1 150 euros), avec respectivement 45 % et 53 % de part des taxes « entreprises ».

La proportion des taxes « ménages » est donc moins importante que dans le référentiel et la MGP. Cela s'explique en partie par une moindre proportion de ménages imposés que dans le référentiel et par des revenus plus modestes. La plus grande part de jeunes et la faible activité de la population entraînent en effet plus souvent des exonérations de taxes d'habitation ou des abattements fiscaux.

Pour mieux comprendre

Pour rendre compte des spécificités économiques de Plaine Commune, avec un point de comparaison pertinent, un territoire de référence a été construit en retenant les EPT s'approchant le plus de Plaine Commune selon quelques critères très structurels : proximité immédiate de Paris, nombre d'habitants, densité de population et taux d'emploi. Ce référentiel est composé de quatre EPT : Est Ensemble, Boucle Nord de Seine, Grand Paris Seine Ouest et Vallée Sud Grand Paris.

Les données sont issues du Fichier économique enrichi (FEE) 2012, du recensement de la population 2012, de la déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2012, des revenus localisés, sociaux et fiscaux (FiLoSoFi) 2012 et de la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

La **richesse dégagée** par les établissements est assimilée aux rémunérations versées lorsque l'entreprise est non marchande, par analogie avec la Comptabilité Nationale, et est égale, en cas d'entreprises multi-établissements, à la ventilation de la valeur ajoutée entre ses établissements au prorata des masses salariales.

La **sphère présentielle** concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **sphère productive** concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Un potentiel fiscal élevé

À Plaine Commune, le potentiel fiscal par habitant, permettant de faire abstraction des taux d'imposition, s'élève à 1 200 euros. Il est proche de celui de trois des EPT du référentiel, mais bien inférieur à ceux de GPSO et de la MGP. C'est à Saint-Denis et Saint-Ouen que les potentiels fiscaux par habitant de Plaine Commune sont les plus élevés (1 340 euros et 1 960 euros). Cela est dû en grande partie à l'importance des activités économiques dans ces communes. Un potentiel fiscal élevé est le signe d'une capa-

cité à financer des services ou des projets de développement. Par exemple, en 2015, près de 98 millions d'euros ont été injectés dans les projets de développement (équipements de type médiathèque, logements, aménagements d'espaces publics pour l'arrivée de transports publics...), soit 234 euros par habitant. En complétant ce potentiel fiscal par la dotation forfaitaire de l'État (principale composante de la dotation globale de fonctionnement hors mécanismes de péréquation), le potentiel financier atteint 1 400 euros par habitant à Plaine Commune. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Jacquesson F., Lauroi S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « Plaine Commune, un territoire qui confirme sa place de pôle d'emploi dans la métropole du Grand Paris », *Insee Analyses Île-de-France* n° 45, novembre 2016.
- Baudet S., « Économie résidentielle, du diagnostic à la stratégie », ETD, février 2011.
- Decondé C., Lauroi S., Mouchel P., Rannou-Heim C., « Plaine Commune : un essor économique plus rapide que les transformations sociales », *Insee Île-de-France à la page* n° 330, avril 2010.